

L'essentiel sur...

la prise en compte du handicap



MAIF

assureur militant

« Le handicap vient révéler le mystère qui habite chaque être humain. Nous sommes infiniment plus que toutes les étiquettes que l'on nous colle. Un pas de plus et nous vivons ce mystère à chaque rencontre. Très concrètement, se demander comment puis-je me rapprocher de l'autre au-delà de tous mes préjugés, voilà le défi ! »

Alexandre Jollien, écrivain et philosophe

L'essentiel sur...

la prise en compte du handicap

- 4** **Nos engagements sociétaux**
- 8** **Pour l'inclusion des élèves**
- 10** **Nos offres et services adaptés**
- 14** **Pour le maintien et l'accès à l'emploi**



« Soutenir
les personnes
en situation
de handicap »

YVES PELLICIER
président de la MAIF

PASCAL DEMURGER
directeur général de la MAIF

En France, douze millions de personnes en situation de handicap et leurs familles aspirent à se frayer leur chemin dans notre société*. À la MAIF, nous nous mobilisons à leurs côtés et œuvrons au quotidien pour leur apporter notre soutien.

Nous avons la conviction que l'humain et le bien-être collectif doivent être au cœur de l'économie. C'est ce qui guide nos actions à la tête de notre mutuelle, c'est ce qui nous a conduits à faire de MAIF une entreprise à mission. Convaincus que seule une attention sincère portée à l'autre et au monde permet de garantir un réel mieux commun, nous la plaçons au cœur de chacun de nos engagements et de chacune de nos actions.

La prise en compte du handicap est l'une des préoccupations majeures de la responsabilité sociétale de MAIF. C'est pourquoi nous militons pour l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap et favorisons l'accès à la culture, l'éducation et l'inclusion de tous les élèves. Acteur responsable et solidaire, notre mutuelle est ainsi pleinement dans son rôle lorsqu'elle se mobilise contre toutes les formes de discriminations et pour l'égalité des chances.

Nos contrats MAIF proposent de nombreuses garanties, conçues pour répondre aux besoins de nos assurés en situation de handicap. Nous prenons en effet en charge le préjudice subi par un assuré à la suite d'un accident, conformément aux conditions générales du contrat souscrit. Nous sommes persuadés que de la poursuite de ces engagements pourra naître une société plus juste et plus citoyenne.

*Source DREES 2024

Nos engagements sociétaux

MAIF s'engage à servir tous ses sociétaires. Assurance mutuelle de l'économie sociale et solidaire, elle promeut la solidarité, la confiance, le respect et la tolérance. Elle accompagne les personnes en situation de handicap et leur famille dans leur vie quotidienne. Elle s'est fixé plusieurs objectifs.

Fondation MAIF pour la recherche

La Fondation MAIF soutient des projets de recherche pour mieux prévenir les risques accidentels et est reconnue d'utilité publique depuis sa création par la MAIF en 1989.

La Fondation affirme son engagement en faveur de l'autonomie des personnes handicapées et des seniors par le financement d'un banc d'évaluation pour la conduite automobile et la préconisation des équipements (BECAPE).

À travers des tests visuo-attentionnels et physiques, du volant et du freinage, BECAPE permet de sensibiliser, de conseiller, et de préparer les conducteurs en situation de reprise de conduite en toute sécurité.

À ce jour, une trentaine de bancs ont été installés dans des centres de rééducation à travers la France.

Fondation MAIF finance six projets de recherche pour prévenir le risque de chute des seniors et favoriser leur autonomie.

> fondation-maif.fr



S'engager en faveur de l'inclusion

- ➔ Avec le **Fonds MAIF pour l'Éducation**, MAIF est aux côtés d'associations qui œuvrent pour l'accès de tous – en particulier les plus fragiles – à la culture et à l'éducation. À travers son appel à projets annuel « Prix de l'engagement éducatif » elle apporte son soutien à des associations œuvrant dans le domaine du handicap.
- ➔ MAIF soutient l'**Association pour adultes et jeunes handicapés (Apajh)** dans ses actions en faveur de l'intégration et de l'épanouissement des personnes en situation de handicap.

Elle est notamment partenaire des trophées Apajh. Cette cérémonie récompense chaque année des organismes publics ou privés qui agissent pour l'égalité des droits et des chances des personnes en situation de handicap. Depuis 2005, près de quatre-vingts initiatives remarquables ont été primées.

> trophees.apajh.org



Les ressources **MAIF**

PICTO ACCESS

Connaître l'accessibilité de sa délégation

Afin de bien préparer votre visite dans nos délégations conseil, consultez l'application Picto Access par APF France handicap (également consultable sur notre site internet maif.fr/accessibilite).

MAIF diffuse le niveau d'accessibilité de ses sites. Que vous soyez malentendants, déficients visuels, à mobilité réduite... tout est indiqué.

APPLI MAIF

Avec l'application MAIF, les sociétaires peuvent être localisés et secourus 24 h/24 et 7 j/7 même s'ils ne sont pas en mesure de parler ou d'entendre.

MAIF ASSISTANCE

MAIF Assistance est accessible pour les sourds et les malentendants par SMS au 06 85 52 69 34 (coût selon abonnement téléphonique et pays d'émission) ou sur maif.fr. Une intervention est également assurée en cas de panne sur un fauteuil électrique ou manuel.

ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

MAIF est mobilisée afin de rendre accessibles ses sites internet, intranet, extranet, applications mobiles, ainsi que ses outils de gestion internes et ses documents électroniques.

À cette fin, des audits, des aménagements et des tests sont effectués régulièrement. Une déclaration d'accessibilité est disponible sur maif.fr.

Accéder à la MAIF

MAIF aménage ses sites afin de les rendre facilement accessibles à tous, quel que soit le handicap (moteur, visuel, auditif, mental). Avec par exemple l'installation d'un équipement facilitant l'échange avec les personnes malentendantes.

Une prise en charge des frais d'interprétariat en langue des signes française. MAIF assume les frais et les honoraires de l'interprète professionnel en langue des signes française auquel toute personne sourde ou malentendante déciderait de faire appel pour un échange en face à face avec un conseiller.



Faciliter l'accès au sport pour tous

MAIF, qui encourage l'ensemble des pratiquants sportifs – valides ou handicapés – par le biais de partenariats fédéraux, soutient localement de nombreuses structures telles que l'association golfique de Niort ou le comité Départemental Handisport .

À chaque fois que possible, des athlètes en situation de handicap participent aux opérations sportives MAIF, notamment dans le cadre du dispositif Sport Planète alliant activité sportive et gestes écologiques. Fin 2025 un contrat d'un an a été signé avec Marie Bochet, skieuse handisport multi-médaillée, en tant qu'ambassadrice Sport Planète.



Favoriser le maintien à l'emploi

MAIF entretient également des relations étroites avec le secteur protégé et adapté depuis l'entrée en vigueur en 2010 du premier accord d'entreprise pour l'emploi et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap : contrats de maintenance des bâtiments (électricité, plomberie, serrurerie), préparations pour le restaurant du siège, récupération et recyclage d'outils bureautiques, entretien des espaces verts, nettoyage de locaux...

Engager les salariés et les militants

Depuis 2015, MAIF facilite l'engagement solidaire de ses collaborateurs et de ses militants en leur proposant de donner chaque mois quelques centimes ou quelques euros de leur salaire ou indemnité à des associations œuvrant dans le domaine de l'environnement, de l'inclusion ou de la solidarité, dont le handicap. MAIF double ensuite les dons.



Arrondi sur salaire : la force de notre collectif - Entreprise MAIF

Plus de 650 000 € ont été collectés depuis le lancement du dispositif en 2015, au profit de dix-sept associations. Un engagement donneur de sens au travail des salariés et des militants.

Pour l'inclusion des élèves

L'univers originel de la MAIF l'a conduite à s'impliquer en faveur de l'accès à l'éducation pour tous, en particulier en faveur de la scolarisation des enfants porteurs d'un handicap. De nombreux outils et projets pédagogiques ont été créés ; ils aident les jeunes et leur famille, et facilitent le travail des enseignants. Les deux grands objectifs MAIF sont de changer le regard sur le handicap et de favoriser la poursuite d'un parcours scolaire.

> maif.fr/solutionseducatives



Quels sont les droits des familles et de leurs enfants ?

Sur notre site internet, une foire aux questions (FAQ) est à votre disposition pour comprendre et faire valoir les droits de votre enfant en situation de handicap. Elle a été conçue avec notre partenaire la Fnaseph (Fédération nationale des associations au service des élèves présentant une situation de handicap), et elle recense les réponses aux questions les plus fréquemment posées.

Le jeu Keski jeunesse

Ce jeu est proposé aux enseignants de lycées. Il permet de faire évoluer le regard des lycéens sur le handicap et de développer des attitudes plus justes au regard des besoins des personnes handicapées.

Favoriser le parcours scolaire

Le programme Phares

En faveur de la continuité du parcours scolaire, MAIF parraine **le programme Phares** (Par-delà le handicap, avancer et réussir des études supérieures). Il apporte un soutien aux jeunes collégiens et lycéens en situation de handicap dans la poursuite d'études supérieures.

Expérimenté en partenariat avec l'Essec (l'École supérieure des sciences économiques et commerciales), il est aujourd'hui porté par 100 % Handinamique (ex Fédéeh : Fédération étudiante pour une dynamique études et emploi avec un handicap).

Des groupes de jeunes en situation de handicap sont constitués et encadrés par des étudiants tuteurs. Des séances de tutorat sont proposées chaque semaine : méthodes de travail, techniques d'expression, comportements en société, découverte de l'entreprise et des métiers, sorties culturelles...

Le **programme Phratrines** de la Fédéeh est également soutenu par MAIF. Il permet aux jeunes handicapés de recevoir un accompagnement tuteuré pour se réaliser et s'initier à l'emploi durant le secondaire.

Les ressources MAIF

À LIRE

Le guide pour la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap, édité en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, est disponible dans toutes les délégations conseil et sur notre site.

TOUS À L'ÉCOLE

Ce site, auquel nous contribuons, regroupe un ensemble de fiches en ligne pour comprendre l'incidence des pathologies sur les apprentissages des élèves. Il propose des pistes pour aider les enseignants dans leurs démarches pédagogiques.

ASSISTANCE SCOLAIRE PERSONNALISÉE (ASP)

Conçu par Rue des écoles en partenariat avec MAIF, ce site de soutien scolaire est gratuit pour tous (élèves, parents, enseignants). L'ASP est accessible aux personnes utilisant du matériel de navigation adapté à leur handicap.

> assistancescolaire.com

SUPPORTS DE SENSIBILISATION

- une **mallette pédagogique d'initiation tactile à l'art pictural** est proposée aux enseignants. Conçue par le Cned, elle permet de découvrir en classe des œuvres de peintres célèbres de manière ludique, tout en sensibilisant les élèves au handicap visuel ;
- le **jeu Hand17familles** permet aux plus jeunes de se familiariser avec le handicap tout en s'amusant.

NUMÉRIQUE ÉTHIQUE

Un site internet qui vous permet de décoder le numérique au quotidien, et pour demain.

Des fiches pratiques, des articles et interviews d'experts, des parcours d'information, des quiz, des vidéos et des expériences à vivre et à télécharger pour s'acculturer et accompagner ses usages numériques.

> numeriqueethique.fr

L'ÉCOLE DE LA ROUTE

Ce site, conçu par rue des écoles en partenariat avec l'association Prévention MAIF, accompagne les familles et les responsables éducatifs afin que les élèves de primaire acquièrent des comportements sûrs et obtiennent leur attestation (Aper). Une nouvelle dimension a été ajoutée au site pour y intégrer la notion de handicap.

DES CONFÉRENCES

Des réunions d'information et des conférences-débats sont organisées sur les troubles du comportement susceptibles d'affecter de manière significative la vie quotidienne et la participation sociale des personnes concernées. Elles sont gratuites et ouvertes à tous.

> entreprise.maif.fr/actualites/conference-troubles-comportement-enfant

Nos offres et services adaptés

MAIF propose une protection complète et adaptée aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.



Adhérer

à titre personnel

À la MAIF, l'enfant en situation de handicap, qui ne peut subvenir en totalité à ses propres besoins, bénéficie quel que soit son âge de la qualité d'assuré au titre du contrat de ses parents. Il pourra rester sociétaire MAIF après leur disparition.

L'adulte handicapé travaillant dans un Établissement et service d'aide par le travail (Esat) peut également être adhérent MAIF.

au titre d'un contrat souscrit par un établissement d'accueil

Les usagers des établissements sociétaires de MAIF Associations Collectivités Entreprises accueillis en qualité d'internes bénéficient de la qualité d'assuré 24h/24h, 365 jours/an, y compris durant les périodes de retour en famille.

MAIF Associations Collectivités Entreprises assure plus de

8 500

structures œuvrant dans le handicap, le médico-social ou les problématiques de dépendances dont

4 100

spécifiquement dans le domaine du handicap.

Assurer un véhicule aménagé

Lors de l'assurance d'un véhicule aménagé en tous risques, aucune majoration de cotisation n'est appliquée. En cas de sinistre, les équipements sont indemnisés sur la base de leur valeur de remplacement à neuf.

En cas d'immobilisation du véhicule, selon le lieu et le cas, MAIF informe du partenariat avec Wheeliz, site de location de véhicules adaptés entre particuliers, ou met en relation le sociétaire avec un loueur professionnel. MAIF peut également proposer le remboursement des frais de transports alternatifs (taxi, véhicule sanitaire léger...). MAIF prend en charge ces frais dans la limite de 90 euros par jour et dans les conditions libellées au contrat souscrit*.

un fauteuil roulant

Depuis l'ordonnance du 6/12/2023, le fauteuil roulant automoteur, dispositif médical exclusivement utilisé pour le déplacement d'une personne en situation de handicap, n'est pas considéré comme un véhicule soumis à l'obligation d'assurance « Responsabilité Civile ». Il doit être assuré au titre d'un contrat Multi-risques Habitation.

** Véhicule de remplacement inclus en formule Plénitude suite à un accident ou à un vol du véhicule, également en cas de panne du véhicule si l'option véhicule de remplacement a été souscrite. L'option Véhicule de remplacement suite à accident, vol, ou en cas de panne du véhicule est aussi accessible dès les formules au tiers.*

la vie quotidienne

Vous bénéficiez d'un accès gratuit à des informations juridiques en ligne sur maif.fr dans de nombreux domaines (habitation et logement, consommation, fiscalité du particulier, vie pratique, justice, famille, travail, santé, internet et véhicule). Les conseillers MAIF sont à la disposition des assurés pour leur fournir des renseignements juridiques personnalisés sur leurs droits et les moyens de les faire valoir (hors contrats Raqvam Primordiale et Assurance Habitation Jeunes). Si un assuré subit un préjudice engageant la responsabilité civile d'un tiers en lien avec son handicap (exemples : refus de scolarisation d'un enfant handicapé, refus de versement d'une allocation d'invalidité par une administration, discrimination...) ou lorsque l'assuré est mis en cause par un tiers, MAIF vous accompagne dans les limites et conditions du contrat souscrit.

Le matériel d'oxygénothérapie confié en cas de déficience respiratoire est assuré, sans déclaration ni formalité particulière.

Les ressources MAIF

POUR VOUS INFORMER...

Les juristes de MAIF Associations Collectivités Entreprises accompagnent au quotidien les dirigeants de collectivités du secteur du handicap (bilans relationnels, animations de formations/informations...).

SERVICE TÉLÉPHONIQUE

Avec son partenaire **Elioz connect**, MAIF permet à toute personne, sourde, malentendante ou muette, de joindre ses conseillers selon la modalité de son choix via :

- un interprète LSF (Langue des signes française) ;
- un transcripteur par écrit en TTRP (Transcription en temps réel de la parole) ;
- un codeur en LPC (Langue française parlée complétée).

Pour contacter un interprète, plusieurs solutions sont possibles :

- **sur le site maif.fr**
 - > soit dans la Rubrique **Nous contacter**,
 - > soit dans la Rubrique **Accessibilité** ;
- **sur l'espace personnel**, dans la Rubrique **Nous contacter** ;
- **sur l'application mobile**, dans la Rubrique **Nous contacter**.

LES APPLICATIONS MOBILES

Les applications sont pilotables à la voix, la taille des textes et des images est adaptable. Des audits et des tests sont effectués régulièrement.

Financer

L'aménagement d'un véhicule

Afin que chacun puisse se déplacer de façon autonome, MAIF propose une solution de financement avantageuse pour équiper ou aménager un véhicule à l'usage d'une personne à mobilité réduite, conductrice ou passagère. MAIF prend en charge le coût de l'avis technique formulé par un ergothérapeute d'IMA. Le taux de crédit proposé inclut notre prise en charge d'une partie des intérêts.

Prêt accordé sous réserve d'acceptation par l'organisme prêteur: Socram Banque.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



Communication à caractère publicitaire

Épargner

⊕ **Le Livret Épargne autrement** combine sécurité et solidarité. Une partie des intérêts et, en option, une partie des versements des sociétaires sont reversés au Fonds Solidaire MAIF. Les sociétaires peuvent ainsi soutenir des associations sélectionnées par MAIF pour leur forte implication envers les personnes handicapées. Ce qui donne droit à une réduction d'impôt.

> maif.fr/livrets

Parmi les associations sélectionnées :

- **Les Doigts Qui Rêvent** qui conçoit des albums tactiles illustrés permettant l'accès à la lecture des enfants déficients visuels. Les albums sont fabriqués en France par des personnes en difficulté (insertion, Esat...) et des bénévoles ;
- **Handi'chiens**, association reconnue d'utilité publique qui éduque et remet gratuitement des chiens d'assistance à des enfants et adultes en situation de handicap moteur ou souffrant de troubles psycho-comportementaux, afin de favoriser leur autonomie et de contribuer au lien social.
- **L'Envol** association reconnue d'utilité publique, agit sur la santé mentale des enfants gravement malades et de leurs familles en leur offrant des séjours médicalisés et de répit gratuits. Des programmes joyeux, sécurisés et entièrement adaptés pour leur permettre de rompre l'isolement, de s'amuser sans contrainte et de surmonter la maladie.

⊕ **Le contrat Assurance vie Responsable et Solidaire** vous propose d'investir à travers la thématique « s'engager pour l'humain » (pour la gestion profilée) une partie de votre épargne :

- sur le fonds Insertion Emplois Dynamique, qui apporte un soutien financier à des structures créant des emplois

pour des personnes en difficulté et en situation de handicap ;

- sur le fonds MAIF Habitats et Inclusion, qui finance des solutions de logements innovants en faveur des personnes en situation de handicap, notamment à travers son soutien à des entreprises solidaires telles que Fratries ;

- ou encore sur les fonds MAIF Dette Transition Sociale et MAIF Actions Transition Sociale, qui accompagnent les entreprises dans le développement de leur politique diversité et ainsi, vers une meilleure intégration des personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, dans le cadre de l'épargne handicap, les versements réalisés sur le contrat Assurance vie Responsable et Solidaire permettent de bénéficier d'une réduction d'impôts, dans la limite d'un plafond légal. Les montants investis sur des compartiments en unités de compte sont soumis à des fluctuations à la hausse ou à la baisse suivant l'évolution des marchés financiers et présentent un risque de perte en capital. Ce risque financier est assumé par l'adhérent.

L'intégralité des unités de compte du contrat Assurance vie Responsable et Solidaire dispose d'objectifs d'investissements durables (article 9 SFDR) ou adopte une approche fondée sur un engagement significatif dans la prise en compte de critères extra-financiers. Le fonds en euros du contrat promeut des caractéristiques sociales et environnementales (article 8 SFDR).

> entreprise.maif.fr/engagements/economie-responsable/politique-investissement



Assister

En cas d'accident, les contrats corporels Pacs et Praxis Solutions proposent des solutions financières et d'accompagnement adaptées à chaque situation dans les limites et conditions du contrat :

- des prestations d'aides à la personne (auxiliaire de vie, aide pour le ménage, préparation des repas...);
- un service d'informations et de conseils (droits sociaux, assurance sociale...);
- des conseils d'un ergothérapeute pour réduire les conséquences d'un handicap;
- un aménagement du véhicule, du logement pour vous aider à la reprise d'une autonomie;
- une indemnisation en fonction du handicap;
- un soutien psychologique;
- le financement du congé de disponibilité d'un proche.

le service de téléassistance médicalisée

La téléassistance médicalisée est un ensemble de services qui facilitent la vie des personnes fragilisées. La mise à disposition d'un transmetteur avec un médaillon ou un bracelet leur permet,

sur abonnement, de rester connectées en permanence à une plateforme d'assistance médicalisée.

Aménager le logement

Le bilan d'autonomie permet de réaliser un diagnostic complet du logement pour l'adapter en fonction du handicap. Dans le cadre de la solidarité mutualiste, MAIF couvre une partie du coût de ce bilan à hauteur de 152 € (montant fixe), pour un coût total de 228 € (tarif 2025) pour les personnes ayant la qualité d'assuré.

Protéger le logement

La protection de son logement en cas de cambriolage est proposée 24 h/24, 7 j/7, depuis une appli ou un site web sécurisé. Le service de télésurveillance est mis en œuvre par **IMA Protect**, qui propose en option un bouton SOS d'urgence permettant d'obtenir de l'aide dans les plus brefs délais.

Et pour les sociétaires sourds et malentendants, une prestation MAIF « alerte SMS » spécifique a été conçue.

Les ressources MAIF

LA DOCUMENTATION DISPONIBLE...

En braille, en caractères agrandis, sur support audio (CD) directement depuis son espace personnel sur maif.fr pour les contrats ou attestations. Il est possible de les commander au 09 74 75 26 26 (n° azur : appel non surtaxé, coût selon opérateur). Vous les recevrez par voie postale.

BILAN PATRIMONIAL

Pour aider à gérer sur le long terme une situation de handicap, MAIF met à votre disposition un service adapté de gestion de patrimoine pour échanger avec des conseillers formés au handicap. Si un sociétaire fait face à une situation de handicap, pour lui-même ou en tant que parent ou représentant légal d'une personne handicapée, ce service permet de mettre en place les solutions patrimoniales adaptées à sa situation, pour générer des revenus complémentaires, investir une indemnité perçue en réparation d'un préjudice corporel ou encore organiser la transmission à la personne en situation de handicap.

Pour le maintien et l'accès à l'emploi

La politique MAIF en faveur de l'inclusion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap est à l'image de ses engagements en matière de diversité. Elle vise à construire un environnement de travail où chacun peut s'épanouir pleinement, dans le respect de ses différences.



6,2%

des personnes âgées de 15 ans ou plus déclarent une forte restriction d'activité à cause d'un problème de santé en 2021, soit 3,4 millions de personnes.

Source : Le handicap en chiffres, panorama 2023 de la DREES.

Une politique handicap ambitieuse

À la MAIF, s'engager à travers une politique handicap volontariste, c'est donner tout son sens à sa raison d'être : accorder une attention sincère à l'autre et contribuer à un réel mieux commun. C'est, en tant qu'employeur, agir pour l'égalité des chances et l'in-

clusion des travailleurs handicapés, être au plus près des besoins des salariés confrontés aux conséquences du handicap en leur permettant d'exercer et de développer leurs compétences, d'apporter leur contribution et d'appartenir à un collectif de travail.

Un projet collectif structuré

Cet engagement s'est traduit par la signature d'un 6^e accord en faveur du maintien dans l'emploi et de l'inclusion des personnes en situation de handicap (2025/2027) qui vise à poursuivre et renforcer les actions déjà initiées avec les précédentes éditions.

Le référent handicap MAIF et la Mission handicap assurent le pilotage et le déploiement de l'accord handicap et sont, aux côtés de la fonction RH de proximité, les interlocuteurs privilégiés de tous les acteurs de l'entreprise directement ou indirectement confrontés au handicap, et de leurs managers.



568

collaborateurs reconnus en qualité de travailleurs handicapés travaillent à la MAIF au 31/12/2025, avec un taux d'emploi moyen de 8,68 % sur l'ensemble de l'année, là où l'obligation légale fixe ce taux à 6 %. Une preuve manifeste de la confiance des salariés MAIF à révéler leur handicap.

Les engagements pour l'emploi

- ➔ Recruter au moins 50 personnes handicapées, dont 20 en CDI, sur la période 2025-2027.
- ➔ Faciliter l'accessibilité physique et numérique, aménager le poste et l'organisation du travail de nos collaborateurs.
- ➔ Accompagner pour permettre à chacun d'exprimer ses compétences, au-delà de sa situation personnelle et de s'épanouir au travail.
- ➔ Favoriser l'intégration et l'accompagnement lors de la prise de poste ou à la survenue du handicap.
- ➔ Informer personnellement tout salarié concerné de l'ensemble des mesures d'accompagnement dont il peut bénéficier dès lors qu'il a déclaré sa situation de handicap.
- ➔ Promouvoir la politique handicap à travers des actions de communication et de sensibilisation auprès de l'ensemble des collaborateurs (documentation, intranet, actions sur sites, événements...).

- ➔ Former et accompagner les managers.
- ➔ Développer la sous-traitance avec le secteur adapté.

L'accompagnement des salariés aidants

Les salariés parents d'enfant en situation de handicap et conjoint d'une personne lourdement handicapée bénéficient de plusieurs mesures :

- chèques emploi service ;
- jours d'absence rémunérée ;
- jour de rentrée scolaire quel que soit l'âge de l'enfant ;
- prime de garde...

Le Comité handicap de France Assureurs

Intégré à la Commission sociale dont MAIF est membre, ce comité favorise l'échange de pratiques, valorise les métiers de l'assurance et initie des partenariats pour favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap.

14 %

de taux de chômage de personnes handicapées vs 8% pour le tout public.

Source Observatoire de l'Agefiph 2021: Handicap et emploi, des chiffres pour comprendre (agefiph.fr)

49 % sont des femmes

(49 % pour l'ensemble de la population).

45 % ont 50 ans et plus

(30 % pour l'ensemble de la population).

Source : AGEFIPH, enquête emploi INSEE 2020.

Cette documentation est également disponible en caractères agrandis, en braille et en format audio, sur simple demande au **09 74 75 26 26**

(N° azur, appel non surtaxé, coût selon opérateur)

Nous contacter

Vous pouvez nous contacter par courrier, mail ou chat.

Vous pouvez également nous joindre par téléphone selon votre profil (appel non surtaxé, coût selon opérateur) :

- les particuliers au **09 72 72 15 15**,
- les associations et collectivités au **09 78 97 98 99**,
- les travailleurs indépendants sans salariés au **09 72 72 87 87**,
- les entreprises ou travailleurs indépendants avec salariés au **09 78 97 98 99**.

Pour toute demande sur la gestion de votre contrat d'épargne ou de prévoyance au **05 49 04 49 04**.

Si vous n'avez pas de contrat, pour toute autre demande sur l'épargne au **09 74 75 77 77**.

Pour toute autre demande sur la prévoyance au **09 72 72 70 04**.

MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9.
Entreprise régie par le Code des assurances identifiée sous le numéro Siren 775 709 702.

Concernant « Nos engagements sociétaux »

Fondation MAIF - Fondation reconnue d'utilité publique - 275 rue du stade - 79180 Chauray.

Fonds MAIF pour l'Éducation - Fonds de dotation régi par la loi du 4 août 2008 - 200 avenue Salvador Allende - 79000 Niort.

MAIF Assistance est un service réalisé par IMA ASSURANCES. **IMA ASSURANCES** - SA au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des Assurances dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40000 - 79033 Niort cedex 9 - RCS Niort 481 511 632.

APF France Handicap Start Up Studio, service Picto Access - SAS au capital social de 1€, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 982 924 599, dont le siège social est situé 17 boulevard Auguste Blanqui, 75013 Paris.

La Fédération APAJH (Association pour adultes et jeunes handicapés) - Association loi 1901 - siège social : Tour Maine Montparnasse - 33, avenue du Maine 75755 Paris cedex - Siret : 784579682.

Concernant « Pour l'inclusion des élèves »

ESSEC Business School - 3 avenue Bernard Hirsch - CS 50105 Cergy.

100 % Handinamique (pour la réussite des jeunes handicapés) - Association loi 1901 - 50 rue des tournelles 75003 Paris Siret : 52502412100051.

FNASEPH « Fédération nationale des associations au service des élèves présentant une situation de handicap » - Association loi 1901 - siège social : Puteaux La Défense cedex, c/o SAIS 92, Immeuble Palatin II et III - CS50138 - 92036 - Siren : 439861568.

Tous à l'école est conçu par INSEI en partenariat avec MAIF.

INSEI - Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation inclusive - 58 avenue des Landes - 92150 Suresnes Siret : 130 000 383 00013.

Tous à l'école est conçu par INSEI en partenariat avec MAIF.

Assistance scolaire personnalisée et l'école de la route sont conçus par **Rue des écoles** en partenariat avec MAIF.

L'école de la route est conçu par Rue des écoles en partenariat avec l'association Prévention MAIF.

Prévention MAIF - Association loi de 1901 reconnue d'intérêt général - 275 rue du Stade, 79180 Chauray.

Rue des écoles est une marque de Miscellane - SAS au capital de 1 000 000 euros, RCS Paris B 488 048 182 - siret n° 488 048 182 00056, TVA FR77 488 048 182, APE 5811Z - siège social : 7-9 rue Saint-Germain L'Auxerrois - 75001 Paris.

Concernant « Nos offres et services adaptés »

Les Doigts Qui Révent - Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 - 11 bis rue des Novalles - 21240 Talant, France.

Handi'Chiens - Association Reconnue d'Utilité Publique par décret du 7 mars 2012 - 43-45 rue Pierre Valette - 92240 Malakoff.

L'Envoi - Association loi 1901 reconnue d'utilité publique par décret en date du 17 octobre 2001 - 88 boulevard de la Villette - 75019 Paris.

Wheeliz - SAS au capital de 19 465 euros - 17 Boulevard Auguste Blanqui 75013 Paris - RCS de Paris sous le n°805 383 213.

Elioz - 24 boulevard Pierre Paul Riquet - 31000 Toulouse - France - Siret : 81521101600077 - Naf : 8220Z - TVA : FR93815211016 - RCS Toulouse - SAS au Capital variable au capital de 81 000 € - Tél. 01 43 42 12 50 - Email : contact@elioz.fr - www.elioz.fr

- Crédit Auto : MAIF agit en qualité d'intermédiaire en opérations de banque et en service de paiement exclusif de SOCRAM Banque. MAIF inscrite sous le n°13 005 068 (www.orias.fr).

- Les livrets d'épargne solidaire, conçus en partenariat par Socram Banque et MAIF, sont gérés et contrôlés par Socram Banque et distribués par MAIF et MAIF Solutions Financières agissant en qualité d'intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement exclusifs de Socram Banque.

- Le contrat collectif Assurance vie Responsable et Solidaire a été souscrit par MAIF auprès de MAIF VIE, filiale assurance vie de MAIF. Ce contrat, conçu et géré par MAIF VIE, est proposé par MAIF et MAIF SOLUTIONS FINANCIÈRES.

- Téléassistance : Sérélia Téléassistance est un service proposé par MAIF et mis en œuvre par Séréna. Séréna - société par actions simplifiée au capital de 2 007 829 € - RCS Niort 353 508 443 - 118 avenue de Paris - CS 89139 - 79061 Niort cedex 9. N° SAP/353508443.

- Télésurveillance : ces offres proposées par MAIF sont conçues et gérées par IMA PROTECT - Société du Groupe IMA (Inter mutuelles assistance) - siège social : 31 route de Gachet - CS 20802 - 44308 Nantes cedex 3 - SASU au capital de 1 300 000 € - 422 715 458 RCS Nantes. Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265 et AUT-049-2116-06-14-20170357207. L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.

MAIF VIE - Société anonyme au capital de 122 000 000 € - RCS Niort 330 432 782 - CS 90000 - 79029 Niort cedex 9. Entreprise régie par le Code des assurances.

MAIF SOLUTIONS FINANCIÈRES - Société par actions simplifiée au capital de 3 465 134 € - RCS Niort 350 218 467 - 100 avenue Salvador Allende - CS 90000 79038 Niort cedex 9. Intermédiaire en opérations d'assurance, intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement, conseiller en investissements financiers enregistré auprès de la CNCGP et inscrit au registre unique sous le n°07031206 (www.orias.fr). Titulaire de la carte T n°CPI 7901 2016 000 005 310 délivrée par la CCI de Bordeaux - Gironde et exerçant sous le contrôle de l'ACPR - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 9.

SOCRAM Banque - SA au capital social de 70 000 000 € inscrite au RCS de Niort sous le numéro 682 014 865 - 2 rue du 24 février CS 90000 - 79092 Niort cedex 9
Établissement de crédit de droit français agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) - 4 place de Budapest CS92459 - 75436 Paris cedex 9)
Mandataire d'assurance - N°Orias : 08044968 (www.orias.fr) Numéro identifiant TVA intracommunautaire : FR36 682 014 865.

Fonds Solidaire MAIF - Fonds de dotation régi par la loi du 4 août 2008 - 200 avenue Salvador Allende - 79000 Niort.

IMA PROTECT - Société du Groupe IMA - siège social : 31 route de Gachet - CS20802 - 44308 Nantes cedex 3 - S.A.S.U. au capital de 1 300 000€ 422 715 458 RCS Nantes. Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265 et AUT-049-2116-06-14-20170357207.

L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.

7177 GUIDE HAND - 03-2026 - Réalisation : Studio de création MAIF

Photos : 10'000 Hours/GettyImages, Melanie Chaigneau/MAIF, AlexGiraud/MAIF, Sam Edwards/Caiaimage, Thierry Gromik/MAIF, SolStock/GettyImages, RyanJLane/GettyImages, FatCamera/GettyImages, Halfpoint Images/GettyImages, FG Trade/GettyImages.

